



Monsieur Jacques WITKOWSKI
Directeur général de la Sécurité civile et de
la gestion des crises

Place Beauvau
75008 Paris

FEDERATION
AUTONOME
SPP-PATS

Villeneuve Loubet, le 09 octobre 2017

285 avenue des Maurettes
06270 Villeneuve-Loubet

Tél : 04 93 34 81 09
Fax: 04 93 29 79 98
secretariat@faspp-pats.org

Affiliée à la FA-FPT

Objet : Impacts et prévention des risques relatifs aux fumées froides

Envoyé par courriel et par fax avec AR au 01 40 07 60 60

Copie à M. le Ministre de l'Intérieur par courriel et par fax avec AR au 01 42 66 92 34

Monsieur le Directeur Général,

Une récente communication de la CNRACL présente le rapport établi par un groupe de travail institué en son sein sur les impacts et prévention des risques relatifs aux fumées d'incendie pour les sapeurs-pompiers.

L'objectif de ce groupe de travail était d'établir un état des lieux pour examiner le dispositif de prévention existant au sein des SDIS afin de formuler des préconisations permettant de renforcer la sécurité des SP face aux fumées. Une manière également de pointer le vide législatif et réglementaire en la matière, le RIM (règlement d'instruction et de manœuvre) de 1953, révisé en 1978, dont la sécurité des agents n'était pas la finalité a été progressivement abrogé par les GNR successifs. Cependant le processus n'est pas achevé.

Si nous saluons la démarche de la CNRACL, nous ne pouvons que regretter que ce dossier ô combien important pour notre corporation n'ait pas fait l'objet d'une étude de la part de la DGSCGC. Cette prise en compte aurait certainement permis d'aller plus loin dans l'analyse plutôt que de se cantonner à une démarche empirique qui dresse un état des lieux et des préconisations non formulées par des experts.

Réf : AG.FA/081-2017

Copie à Monsieur le ministre
de l'Intérieur

L'analyse de ces préconisations et leur notation en termes d'efficacité (aucune ne dépasse le 3/5 en efficacité) démontrent bien toutes les limites de ce groupe de travail. En outre, les axes de prévention ne sont basés sur aucune réflexion scientifique nécessitant l'intervention d'experts en la matière ni sur aucune des procédures mises en place au sein de certains pays européens, scandinaves, États Unis, Canada ou autres pays anglosaxons qui ont pris la pleine mesure de cette problématique depuis des années !

La Fédération Autonome SPP-PATS estime que ce rapport est insuffisant. Comment expliquer qu'un dossier aussi important lié à la santé des SPP n'ait trouvé un espace de réflexion uniquement dans une commission de la CNRACL ?

La DGSCGC comme les SDIS de France à leur niveau doivent se saisir de ce dossier sans délai. Les préconisations en matière de prévention, de mise en place de protocoles médicaux, de décontamination, etc. doivent être la première étape dans la prise en compte de ce qui pourrait être le prochain scandale sanitaire infligé à notre corporation ! N'oublions pas l'augmentation du risque cancer dénoncé par ce rapport comme par de nombreuses études médicales.

La France doit tenir compte des actions menées dans certains de ses pays voisins où les autorités ont fait preuve de bien plus d'engagement dans la préservation de la santé de leurs pompiers.

Nous n'accepterons pas le même traitement que les affaires du sang contaminé ou de l'amiante ! Il devient urgent de tirer toutes les conséquences des scandales passés.

Dans l'attente, nous vous prions, Monsieur le Directeur Général, d'agréer l'expression de notre considération.

Le Président fédéral, André GORETTI

